



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Marie-Claire HENRIET pouvoir à Alexandra JACQUET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-122

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ RUE DU GÉNÉRAL ZIMMER – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS

DÉLIBÉRATION : 2026-122  
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ RUE DU GÉNÉRAL ZIMMER – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS

**RAPPORTEUR : Véronique SACHOT**

Dans le cadre de travaux liés au raccordement de bornes IRVE (*Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques*), la Société ENEDIS a sollicité la Commune en vue de l'établissement à demeure, dans une bande de 1 mètre de large et d'environ 21 mètres de longueur, d'une canalisation souterraine et de ses accessoires sur la parcelle communale cadastrée DE n° 512 située Rue du Général Zimmer (voir plan de localisation en annexe).

Il convient donc de prévoir la conclusion d'une convention portant sur la constitution d'une servitude de tréfonds avec la Société ENEDIS.

Aux termes de cette convention, la Commune de Saint-Herblain, qui conservera la pleine propriété de la parcelle impactée s'abstiendra de tout fait de nature à nuire à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Pour sa part, la Société ENEDIS s'engagera à remettre en état le terrain endommagé par les travaux de mise en place des réseaux, à indemniser la Commune pour les dégâts qui pourraient être causés à l'occasion de la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

Il est par ailleurs convenu que cette convention est établie au profit de la Société ENEDIS à titre gratuit et que les frais résultant de son authentification et de sa publication par acte notarié seront pris en charge par la Société ENEDIS.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention portant sur la constitution, à titre gratuit, au profit de la Société ENEDIS, d'une servitude pour l'établissement à demeure dans une bande de 1 mètre de large et d'environ 21 mètres de longueur, d'une canalisation souterraine et de ses accessoires sur la parcelle communale située Rue du Général Zimmer, cadastrée DE n° 512,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains à signer cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette servitude dont les frais résultant de son authentification et de sa publication par acte notarié seront pris en charge par la Société ENEDIS.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 22/06/2026

Le secrétaire de séance



Vincent LE GARJAN

Le Maire



Bertrand AFFILÉ

